



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	18 ^{eme}
Nom de site	DAMREMONT	Numéro	7U8
Adresse du site	173, rue Marcadet	Hauteur	R+9 (31,20 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Activation du 1800 MHz dans la 4G sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'information	Un autre opérateur présent Free (30° et 210°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	25/02/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	13/03/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	13/05/2018

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service de son réseau de radiocommunication, Orange est conduit à modifier un relais sur cet immeuble.
Détail du projet	Ce projet concerne l'activation de la fréquence 1800 MHz dans la 4G d'un site existant en 2G/3G/4G sans modification des antennes existantes (fréquences 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) orientées vers les azimuts 10°, 120° et 240°.
Tilts (degrés)	7°

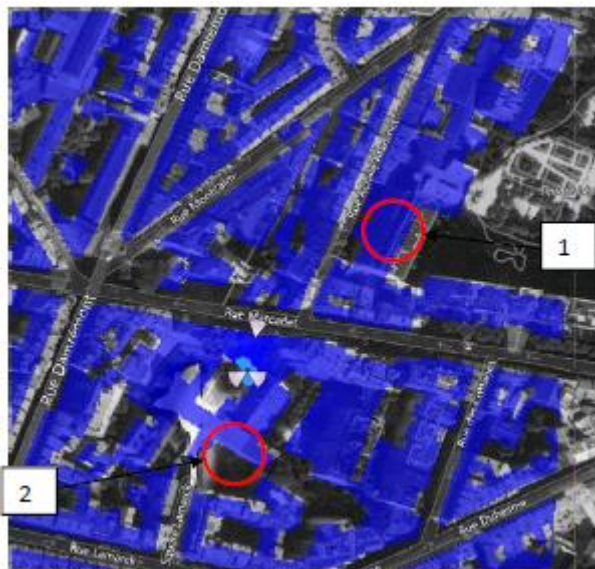
Incidence visuelle

Intégration de l'antenne	Ce projet consiste à installer des nouvelles cartes électroniques dans les armoires techniques et ne prévoit aucune modification sur les antennes existantes.
Zone technique	Les armoires techniques sont installées sur une plateforme métallique située en terrasse.
Hauteur des antennes (par rapport au sol)	29,70 m azimut 10° et 29 m azimuts 120° et 240°

Conformité du dossier

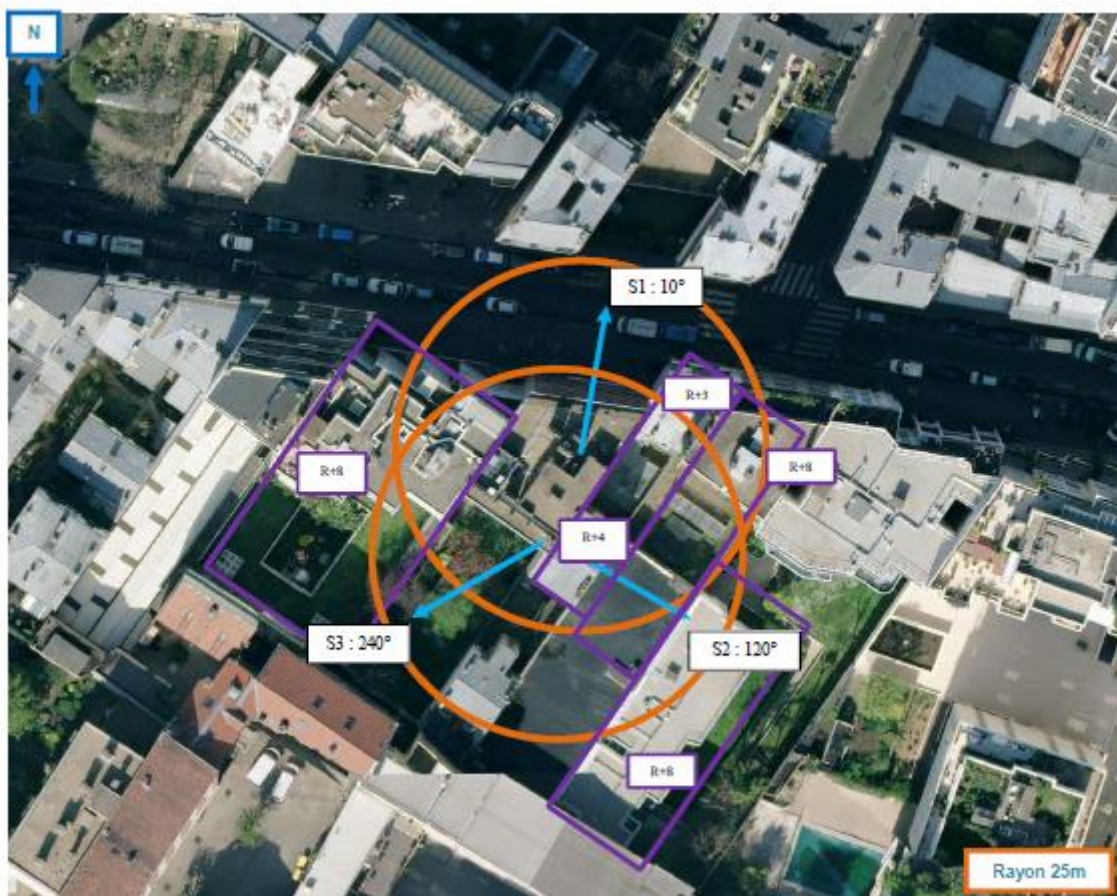
Date de l'avis		Avis favorable <input type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Motivation de l'avis			

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Type	Nom	Adresse	Niveau estimé	
1	Crèche	O BAMBINID	10 RUE ACHILLE MARTINET	Entre 0 et 1 V/m
2	Ecole Maternelle	Square Lamarck	4 SQUARE LAMARCK	Entre 0 et 1 V/m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

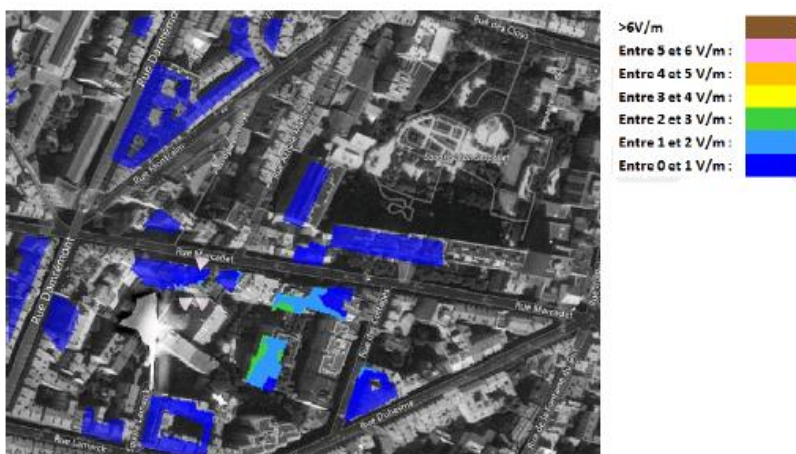


Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 10°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 27.00m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 24.00m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 24.40m.



	Azimut 10°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	27.00m	24.00m	24.40m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



AUCUN IMPACT VISUEL

Vue des Azimuts

Azimut 10° :



Azimut 120° :



Azimut 240° :

